

AVIS DE COURSE
INTERNATIONAUX DE France AFL-
ILCA
CHAMPIONNAT DE France ILCA 6
ECOLE NATIONALE DE VOILE
ET DES SPORTS NAUTIQUES
SAINT PIERRE QUIBERON
Mercredi 10 juillet au dimanche 14 juillet 2024



Grade 3: ILCA 6 H GRADE 4: ILCA 4, 6Fet 7

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents russes et biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire français.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs,trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones.
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - le règlement du classement national des coureurs AFL-I/FFV 2024
- 1.5 - En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir du 10 juillet 2024 minuit en version électronique à l'adresse suivante : https://www.cdv56.com/index.php?option=com_content&view=article&id=180&Itemid=245
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :

https://www.cdv56.com/index.php?option=com_content&view=article&id=180&Itemid=245

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité russes ou biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité russe ou biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes *ILCA 4*, *ILCA 6*, *ILCA7*.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention "compétition" valide

ou

- la licence Club FFVoile mention "adhésion" ou "pratiquant" accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,

- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

d) les coureurs français doivent être à jour de leur cotisation AFL-I à prendre en ligne :

(<http://www.francelaser.org/Nouveau/adhesion.php>) les coureurs étrangers européens devront fournir une attestation d'adhésion EuILCA.

4.2.2 Pour le bateau :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne sur le site de l'AFL-I avant le 30 juin 2024 à l'adresse suivante : <http://www.francelaser.org/inscriptions/>

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : majoration des droits d'inscription de 20€ à partir du 30 juin 2024.

4.6 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : 100 maximum bateaux par série ou 150 bateaux toutes séries confondues.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 30/06/2024	Droits après le 30/06/2024
<i>ILCA 4</i>	110€	130€
<i>ILCA 6</i>	110€	130€
<i>ILCA 7</i>	110€	130€

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

7.1 Contrôle et tamponnage des voiles/ Confirmation des inscriptions :

Date	De	À
10 juillet 2023	14 H 00	17 H 00
11 juillet 2023	10 H 00	13 H 00

7.2 Jours de course :

Date	Toutes Classes	
11 juillet 2023	15 H 00	Course
12 juillet 2023	10 H 00	Course
13 juillet 2023	10 H 00	Course
14 juillet 2023	10 H 00	Course

7.3 Il ne pourra pas avoir plus de **quatre** (4) courses par jour même le dernier jour.

7.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15 H 30.

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

8.2 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1

9 LIEU

9.1 L'Annexe à l'AC 1 fournit le plan du site.

9.2 L'Annexe à l'AC 2 fournit le plan du lieu de l'épreuve ainsi que la zone de course.

10 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront du type : Parcours construits.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour les classes *ILCA 4*, *ILCA 6* et *ILCA 7*, la RCV 44.1 -2 tours- s'applique

11.1 Un arbitrage semi-direct pourra être mis en place conformément à l'annexe « jugement semi-direct » définie par la FFV.

11.2 L'annexe P des RCV s'applique.

12 CLASSEMENT

12.1 4 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

12.2 Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

13 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme orange.

13.1 Il est demandé aux entraîneurs désirant entrer dans le dispositif de sécurité, de se signaler par mail en envoyant une copie de l'attestation d'assurance du bateau moteur à :

cdv56@wanadoo.fr

Ils bénéficieront de la prise en charge du carburant

13.2 Il est rappelé qu'en l'absence d'un système électronique à commande sans fil, **le port permanent du coupe circuit est obligatoire pendant que le moteur tourne**, sauf lorsqu'un déplacement du pilote est requis pour des manœuvres de sécurité réalisées notamment en solitaire et au point mort (assistance, appontage, abordage, mouillage, repêchage, ...).

13.3 Le **port du gilet** pour tous les membres de l'équipage est **obligatoire** de la sortie du port jusqu'au retour

14 PLACE AU PORT

[DP] [NP]

a) Les bateaux de sécurité doivent rester à la place qui leur a été attribuée au mouillage devant l'ENVSN.

b) Les dériveurs doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont à terre.

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

3 premiers de chaque série

Première Féminines ILCA 6 et ILCA 4

Médailles pour les 3 premiers du championnat de France ILCA 6 Hommes

1^{er} Master ILCA 6 ; 1^{er} Master ILCA 7

18 HEBERGEMENT

La liste des hébergements possibles est présentée en Annexe 3.

Pensez à réserver rapidement, la région est touristique en cette période de vacances d'été.

19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

19.1 Pour le grutage des bateaux moteurs, contacter à l'ENVSN Benjamin : 06 02 15 06 61

19.2 Vigilance EAU : Sur le site, merci de respecter les règles liées à l'utilisation de l'eau (douche, rinçage, fontaine à eau ...).

19.3 Zéro déchets : Afin de limiter la production de déchets, merci de venir avec vos contenants : "lunch bag" pour le midi, vos gourdes (aucune bouteilles plastiques ne sera vendue), ...

Pour plus d'informations, contacter :

Comité départemental de Voile du Morbihan
Maison du Sport - 7 impasse Surcouf
56450 THEIX NOYALO
02.97.42.58.39 (heures bureau)
cdv56@wanadoo.fr

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

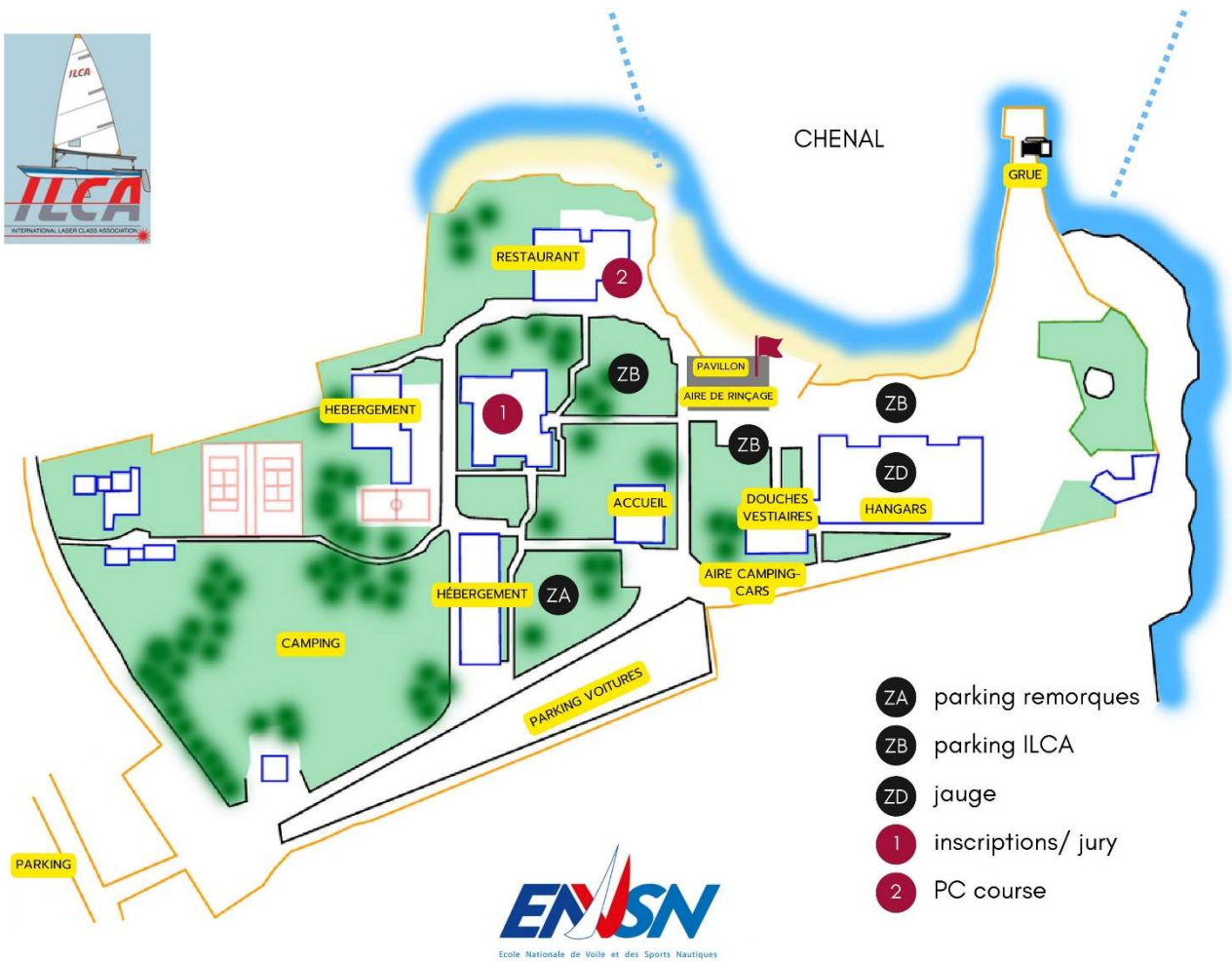
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

Annexe 1 - Zone du site

ECOLE NATIONALE DE VOILE ET DES SPORTS NAUTIQUES BEG ROHU 56510 SAINT PIERRE QUIBERON





- ZA parking for trailers
- ZB parking for ILCA
- ZD measurement area
- 1 registrations / jury
- 2 race office



Annexe 3 – Hébergements

A l'ENVSN – places limitées

- Chambres, camping- camping-car
 - Contact pour réservation :
 - <https://www.envsn.sports.gouv.fr/accueil.infos>
 - Tél : [02 97 30 30 30](tel:0297303030)

Office de Tourisme de Quiberon

Liste des hôtels à proximité :

<https://www.baiedequiberon.bzh/preparer-son-sejour-en-baie-de-quiberon/ou-dormir/hotels-en-bretagne-sud?ville%5B0%5D=plouharnel&ville%5B1%5D=quiberon&ville%5B2%5D=saint-pierre-quiberon>

Liste des campings à proximité :

<https://www.baiedequiberon.bzh/preparer-son-sejour-en-baie-de-quiberon/ou-dormir/campings?ville%5B0%5D=plouharnel&ville%5B1%5D=quiberon&ville%5B2%5D=saint-pierre-quiberon>

Liste des chambres d'hôtes à proximité :

<https://www.baiedequiberon.bzh/preparer-son-sejour-en-baie-de-quiberon/ou-dormir/chambres-d-hotes?ville%5B0%5D=plouharnel&ville%5B1%5D=quiberon&ville%5B2%5D=saint-pierre-quiberon>

Liste des locations de vacances à proximité :

<https://www.baiedequiberon.bzh/preparer-son-sejour-en-baie-de-quiberon/ou-dormir/locations-de-vacances?ville%5B0%5D=plouharnel&ville%5B1%5D=quiberon&ville%5B2%5D=saint-pierre-quiberon>

Liste des aires de camping-car à proximité :

<https://www.baiedequiberon.bzh/preparer-son-sejour-en-baie-de-quiberon/ou-dormir/aires-de-camping-cars-en-baie-de-quiberon?ville%5B0%5D=plouharnel&ville%5B1%5D=quiberon&ville%5B2%5D=saint-pierre-quiberon>

Retrouvez plus d'informations sur le site : <https://www.baiedequiberon.bzh/quiberon>